

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
Lycée cantonal de Porrentruy/JU	CP: concours de projet CI: concours d'idées	«Pendule de Foucault», CP Architectes inscrits au registre professionnel cantonal, architectes membres de la section jurassienne de la SIA, architectes d'origine jurassienne, établis ou domiciliés hors du canton avant le 1.1.1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B, anciens élèves ayant obtenu une maturité au lycée cantonal de Porrentruy, établis ou domiciliés à l'extérieur du canton, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B	22 avril 91 (23 nov. 90)	24/90 B 207
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Architectes exerçant dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville avant le 1 ^{er} janvier 1990 ainsi que quelques spécialistes invités	30 avril 91 (1 ^{er} oct. 90)	19/90 B 151
Ville de Samarcande (URSS)	Revitalisation de Samarcande, Centre culturel Ulugh Beg	Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé	30 avril 91 (30 oct. 90)	21/90 B 183
Groupe international de travail pour les équipements de sport et de loisirs (IAKS)	IAKS-Award: «Installations de sports et de loisirs fonctionnelles et exemplaires»	Distinctions pour des installations réalisées entre 1983 et 1988. Détails: voir IAS 25/90, page B 215	10 mai 91 (10 avril 91)	25/90 B 215
Bourgeoise de Delémont/JU	Aménagement et construction du secteur «Cras-des-Fourches», PW	Architectes inscrits au Registre professionnel cantonal des bureaux d'architectes et d'ingénieurs, d'origine jurassienne établis à l'extérieur du canton (dipl. EPF ou ETS, REG A ou B), étudiants du canton du Jura en année terminale d'une EPF ou d'une ETS	7 juin 91 (dès le 11 fév. 91)	7/91 B 54
Ville de Bülach/ZH	Ecole primaire Hohfuri, Bülach, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district de Bülach au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de la commune de Bülach	5 juil. 91 (5 avril 91)	
Guin/FR	Cycle d'orientation, Guin/FR, CP	Architectes originaires du canton de Fribourg ainsi que ceux domiciliés ou établis dans le canton avant le 1 ^{er} janvier 1990	12 juil. 91 (1 ^{er} mars 91)	
Municipalité d'Yverdon-les-Bains	Centre sportif communal «Aux Iles», Yverdon-les-Bains, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990	2 sept. 91	6/91
Canton de Thurgovie, ville de Frauenfeld, CFF, PTT, chemin de fer Frauenfeld-Wil	Aménagement de la zone de la gare, CI	Professionnels domiciliés ou établis dans le canton de Thurgovie au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires du canton	6 sept. 91 (30 avril 91)	
Département cantonal des travaux publics de Zoug	Centre administratif cantonal, Zoug, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires du canton	20 sept. 91 (17 mars 91)	

Nouveau dans cette liste

L'Œuvre	Mobilier urbain, CP	Créateurs, designers, architectes, étudiants exerçant leur activité principale en Suisse	30 août 91 (30 mars 91)	7/91 B 54
---------	---------------------	--	----------------------------	--------------

Exposition

République et canton de Neuchâtel	Centre d'entretien de la RN5, expertise autos et garage de l'Etat, Boudry, CP	Du 12 au 26 mars 1991, Tivoli 26, Neuchâtel. Heures d'ouverture: 10 à 13 heures et 16 à 19 heures	19/90 B 101
-----------------------------------	---	---	----------------

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives.
Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

Fribourg: concours d'architecture Saint-Léonard

Résultats

En été dernier, la commission du stade universitaire de Saint-Léonard, composée de représentants de l'Etat, de l'Université et de la commune de Fribourg, organisait un concours combiné d'idées et de projet¹.

Jury

Mme Roselyne Crausaz, présidente. Membres architectes: MM. Pierre-Alain Croset; Aurelio Galfetti; Didier Kuenzy; François Kuonen; Ch.-Henri Lang; Jean-Marc Schaller. Membres non professionnels: MM. Bernard Brunisholz, économiste; Dominique de Buman, juriste; Hans Meier, professeur.

Le jury s'est réuni les 27 et 28 février dernier pour examiner, juger et classer les 21 projets remis par les concurrents.

Palmare

1^{er} prix (Fr. 40 000.-) Claudine Lorenz, architecte, Sion, Florian Musso et Paul Lorenz, architectes.

Conseils: Realini & Bader et associés.

Collaborateurs: German Bregy, M.-Luce Delaloye, Sarah Goupillot.

2^e prix (Fr. 16 000.-) Lateltin SA - Linder, Zuehlke & Associés SA, bureaux d'architecture, Fribourg.

Conseils: Jean Bongard, R. Pulver.

Collaborateurs: Marcel Aebscher, Eric Lateltin, J.-F. Monnerat, Sophie Deschwendt, Valérie Baltensberger.

3^e prix (Fr. 15 000.-) Jean-Marc et Colette Ruffieux-Chehab, architectes, Fribourg.

Collaborateurs: Karina Biesiedna, Hélène Descloux, Enrico Di Giuseppe, Jean-Marc Gugler, Fernando Guillem, Jean-Luc Renevey.

4^e prix (Fr. 14 000.-) Georges Rhally et Eric de Weck, architectes, Fribourg.

Conseil: bureau von der Weid SA.

Collaborateurs: Marco Bakker, John Flippo.

Achat (Fr. 6 000.-) Ueli Brauen, architecte, Lausanne.

Collaboratrices: Doris Waelchli, Renate Haueter.

Achat (Fr. 6 000.-) Andrey-Schenker-Sottaz, bureau d'architecture, Fribourg.

Achat (Fr. 3 000.-) A Concept SA, architectes, Givisiez.

¹Voir IAS 17/90, p. B 131.

Rencontres internationales d'architecture de Paris-Conflans 1991

«L'Université et la ville»

9-20 septembre 1991,
Ecole d'architecture
de Paris-Conflans

Le nombre des étudiants augmentant sans cesse en même temps que se fait sentir le manque de locaux adaptés aux nouvelles techniques de communication, l'Etat français a décidé d'entreprendre un vaste projet de construction et d'aménagement de nouveaux bâtiments universitaires.

Dans cette perspective, les Rencontres internationales d'architecture de Paris-Conflans (RIAPC) tenteront, sur le thème «L'Université et la ville», d'établir une nouvelle programmation préalable nécessaire à la construction d'une université et de son environnement. Avant l'élaboration des propositions proprement dites, une série de conférences, par

des experts de renommée mondiale, présenteront non seulement des points de vue divers, mais également les résultats atteints dans plusieurs pays: Allemagne, Angleterre, Belgique, Canada, Etats-Unis, Japon, Pologne.

En parallèle à la compétition d'architecture, les Rencontres de Paris-Conflans proposeront également des expositions, des ateliers et la visite de réalisations.

La compétition d'architecture, ayant pour thème «L'Université et la ville», s'inscrit dans la tradition des concours d'idées en architecture. Elle est organisée par l'Ecole d'architecture de Paris-Conflans, l'Académie internationale d'architecture et l'Union internationale des architectes, section française. Les participants, de nationalités différentes, se constitueront en équipes dès leur arrivée, avec

des architectes français dans chaque équipe. Ils travailleront sur des projets réels, situés à Paris, en région parisienne et à Perpignan.

Les projets seront élaborés pendant la durée des rencontres. Le jury international sera composé d'architectes et experts mondialement connus, membres de l'Union internationale des architectes. Les prix seront de nature symbolique. Les résultats seront présentés aux élus locaux, aux responsables et aux universités par une exposition et une plaquette qui regroupera les projets présentés.

Les langues officielles seront le français et l'anglais avec traduction.

Conditions de participation

Le nombre de participants sera limité à 50. La sélection sera faite d'après le curriculum vitae,

avec photo et un document concis illustrant l'expérience du candidat en regard du thème de la compétition (une à trois pages de texte et une page illustrant un projet).

Les candidats choisis devront fournir une présentation de leur travail antécédent pour des fins d'exposition et de discussion sous la forme de dossier ou de diapositives.

La limite d'âge est fixée, selon les normes de l'Unesco, à 40 ans.

La date limite de réception des documents pour la sélection des candidats est le 30 mai 1991.

Organisation

Les candidatures seront envoyées à Mme Chabredier, directrice de la section française de l'UIA, 7, rue de Chaillot, F-75116 Paris (fax 0033 1 40 70 0597).

«Cras-des-Fourches», Delémont JU

Ouverture

La Bourgeoisie de Delémont, propriétaire d'un terrain de 33 000 m² au lieu dit «Cras-des-Fourches», commune de Delémont, entend, par le biais d'un concours d'urbanisme, promouvoir l'aménagement et la construction de ce secteur. Le concours est organisé par la Bourgeoisie de Delémont.

Jury

M. Dominique Nusbaumer, urbaniste cantonal, Delémont, président. Membres: MM. Georges Daucourt, architecte communal, Delémont; Jean Eckert, président de la commission Cras-des-Fourches, Delémont; Pierre Feddersen, architecte-urbaniste, Zurich; président de la Bourgeoisie, Delémont. Suppléants: MM. Thierry Merle, architecte, Courtételle; Jean Parrat, membre de la commission Cras-des-Fourches, Delémont.

Il s'agit d'un concours public ouvert aux architectes, urbanistes et ingénieurs qui sont:

- inscrits au Registre professionnel cantonal des bureaux d'architectes et d'ingénieurs
- d'origine jurassienne, établis ou domiciliés à l'extérieur du canton, diplômés EPF ou ETS ou inscrits au REG A ou B
- étudiants du canton du Jura en année terminale d'une école EPF ou ETS.

Les concurrents peuvent prendre connaissance du règlement et du programme dès le 11 février 1991 au secrétariat du concours, Bourgeoisie de Delémont, rue de la Constituante 7, 2800 Delémont. Les inscriptions sont enregistrées contre le versement d'une finance d'inscription de 200 francs qui sera remboursée aux concurrents ayant remis un projet au jugement (compte Crédit Suisse 603.939-41, Bourgeoisie de Delémont, «Concours Cras-des-Fourches»).

Le jury dispose de 40 000 francs pour l'attribution de 4 à 5 prix ainsi que pour d'éventuels achats.

Question des concurrents jusqu'au 8 mars, remise des projets jusqu'au 7 juin 1991.

Mobilier urbain – Un concours pour meubler la ville

Ouverture

Constatant l'anarchie qui règne dans le «mobilier urbain» - entendu comme l'ensemble des aménagements fonctionnels du domaine public: bancs, corbeilles, fontaines, lampadaires, cabines téléphoniques, abris, supports de signalisation et d'affiches, équipements de zones

piétonnes et de parcs publics, etc. -, l'Œuvre (OEV) et l'Union des communes vaudoises lancent un concours à l'échelle nationale, visant à la création de nouvelles gammes ou de nouveaux systèmes de mobilier urbain, tout en favorisant un rapprochement entre

créateurs, industriels et utilisateurs. L'objectif final du concours est d'aboutir à la réalisation concrète de prototypes qui seront placés en situation réelle et qui pourraient, dans une phase ultérieure, être produits industriellement. L'Union des communes vaudoises proposera un certain nombre de communes qui s'engageront à réaliser les projets primés sélectionnés par le jury ou des accessits moyennant achat.

L'Œuvre

Crée en 1913, l'Œuvre est une association d'artistes, d'architectes et de créateurs qui se sont fixé pour mission de donner à l'artiste et à l'artisan un rôle à jouer face à l'industrialisation. Participant au mouvement naissant du Werkbund européen, le Schweizerischer Werkbund était alors fondé en Suisse alémanique; en Suisse romande, ce fut l'Œuvre.

Jury

MM. Marc Collomb, architecte FAS-SIA-OEV, président; Philippe Barraud, journaliste; Andreas Christen, designer SID; Aimé Desarzens, syndic de Bex; Georges Descombes, architecte SIA; Roger Diener, architecte FAS-SIA; Hans Eichenberger, designer; Olivier Henchoz, architecte GPA; Uli Huber, architecte en chef des CFF; Werner Jecker, graphiste ASG-OEV; Etienne Krähenbühl, sculpteur forgeron; Mme Rose-Marie Lipunner, animatrice de musée; MM. Rodolphe Luscher, architecte FAS-SIA; André Ricard, designer SID-ADIFAD.

Le jury dispose d'une somme de Fr. 50 000.- pour récompenser les meilleurs travaux du

concours. Des prix particuliers, proposés par des sponsors, peuvent être envisagés pour des projets spéciaux. Une somme de Fr. 6000.- est mise à la disposition du jury pour l'achat de projets ou parties de projet.

Conditions de participation

Le concours est public, ouvert aux créateurs, designers, architectes ou groupes de créateurs professionnels, et aux étudiants des écoles suisses, exerçant leur activité principale en Suisse. Les inscriptions devront parvenir au comité d'organisation qui vérifiera la conformité aux conditions de participation. Les candidats admis au concours recevront un règlement et un cahier des charges détaillé.

Calendrier

Lancement du concours: février 1991

Inscription: 30 mars 1991

Réception des projets:

30 août 1991

Jugement des projets:

mi-septembre 1991

Proclamation des résultats:

18 septembre 1991

Exposition des projets:

18-28 septembre 1991

Réalisation des prototypes:

septembre 1991

Inscription

Les candidats désireux de participer enverront leur inscription à l'adresse suivante:

Concours «Mobilier urbain»

Case postale 365

1001 Lausanne

Le programme sera envoyé contre remboursement de Fr. 50.-, cette somme étant restituée aux concurrents qui auront rendu un projet dans les délais.

posé des solutions pour ce qui concerne leur secteur du transport.

Ainsi que le constate le rapport du groupe «Transport 2000 Plus», le secteur des transports connaîtra une évolution difficilement maîtrisable lorsque le marché unique sera devenu réalité et que les flux d'échanges entre les différentes parties de l'Europe se seront massivement accrus. Les risques de paralysie des systèmes de transport se répercuteront négativement sur la croissance économique, l'environnement et l'équilibre entre centre et périphérie de l'Europe. Devant cette situation inquiétante caractérisée par une croissance de la demande de transport plus rapide que le développement des infrastructures, force est de constater un certain nombre de lacunes: absence d'une véritable politique communautaire des transports au sens du Traité de Rome, manque d'études globales sur l'économie des transports, trop faible importance accordée aux problèmes des transports dans l'esprit du public et des gouvernements, insuffisance record des investissements en infrastructures de transport par rapport au produit national brut des Etats.

Pour le groupe «Transport 2000 Plus», ce problème de fond devrait être attaqué simultanément selon deux approches:

- les modes de transport doivent être considérés comme un ensemble sur le marché, tous les opérateurs devant bénéficier des mêmes conditions de concurrence, notamment pour l'imputation des coûts d'infrastructure, y

compris ceux des nuisances et des pollutions;

- le secteur des transports doit être à la fois un secteur de l'économie, régi par les lois de l'économie, et un secteur de prestation de services, réglé selon les lois applicables au marché.

Un autre point développé dans le rapport concerne l'unification à l'échelle européenne des règles applicables aux transports. Bien qu'au départ l'organisation des transports ait été conçue pour des situations locales, régionales ou nationales, la CE doit jouer un rôle clé pour la recherche de solutions et l'unification des règles.

Pour le développement d'un système de transport européen, plusieurs aspects devront être pris tout spécialement en considération: la protection de l'environnement, une gestion rigoureuse des ressources énergétiques, les politiques régionales - notamment en matière d'aménagement du territoire. Au nom de ces impératifs, les interventions des Etats, réalisées selon des normes communautaires, devraient se traduire par des actions de financement ou de réglementation.

Les principes contenus dans ce rapport sont bien accueillis par les chemins de fer européens. Le président de la CCFE, M. Leo Ploeger, s'était exprimé dans un sens analogue en octobre 1990 devant le président du Conseil «Transports» de la Communauté européenne.

La CCFE va maintenant analyser en détail les recommandations du groupe «Transport 2000 Plus» et leurs implications, et fera prochainement connaître ses observations.

9^e Conférence internationale des femmes ingénieurs et scientifiques

Warwick (Grande-Bretagne), 14 au 20 juillet 1991

Cette conférence aura lieu à l'Université de Warwick et son thème sera «La communication».

La première conférence a eu lieu en 1964 à New York, les sept suivantes dans différents pays d'Europe et du monde, y compris l'Inde et la Côte-d'Ivoire. En moyenne, plus de 500 dé-

léguées de quelque 40 pays y ont pris part.

Une délégation suisse est déjà composée de six participantes, dont plusieurs bénéficient de bourses pour se rendre à ICWES 9.

Renseignements et inscription:
Jacqueline Juillard, ingénieur-conseil EPFL-SIA, case postale 80, 1292 Chambésy; tél. 022/758 2284, fax: 022/758 23 02.

Hommage à Alberto Sartoris pour marquer son 90^e anniversaire

Galerie Noëlla G., 14, rue Montagu, La Neuveville Du 23 mars au 15 mai 1991

L'exposition présente des sériographies originales, des maquettes, des plans, des meu-

bles, des objets, des photographies et des films.

Le vernissage aura lieu le samedi 23 mars à 17 heures, en présence de l'artiste.

D'autre part, le 29 avril, Alberto Sartoris prononcera une confé-

Actualité

Le rapport du groupe «Transport 2000 Plus» accueilli avec intérêt par les chemins de fer européens

La Communauté des chemins de fer européens (CCFE), qui regroupe au sein de l'Union internationale des chemins de fer les réseaux ferroviaires des douze pays de la CEE, de la Suisse et de l'Autriche, a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des conclusions du rapport publié par le groupe «Transport 2000 Plus» fin janvier. Le groupe «Transport 2000 Plus», constitué de personnalités indépendantes et présidé par l'ancien commissaire européen Edgard Pisani et l'ancien ministre néerlandais

des Communications, Mme Neelie Smit-Kroes, a été mis en place auprès des Communautés européennes en 1989. Il avait pour mission de conduire une réflexion de fond sur l'évolution des transports en Europe ainsi que leur impact sur l'économie et la collectivité, et d'émettre des recommandations pour l'avenir. Les personnalités représentatives des organisations internationales ferroviaires et notamment M. Leo Ploeger, président de la CCFE, ont apporté une contribution active à cette réflexion et pro-